

CIP 91

Création du Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises en Essonne et lancement de ses Entretiens du Jeudi

Une plate-forme d'écoute et d'orientation pour les chefs d'entreprise en difficulté du département

Essonne, le 25/03/2020 – Le CIP 91 est le 70^{ème} Centre à ouvrir ses portes en France, renforçant ainsi le maillage territorial d'une organisation dont l'utilité ne cesse de croître. Lancé en 1999, le Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP National) est une véritable plate-forme d'accueil et d'écoute des chefs d'entreprise, sur l'ensemble du territoire national. Le CIP National organise des événements sur les points de difficultés rencontrés par les dirigeants, noue des partenariats avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes qui accompagnent l'entreprise, et échange avec les pouvoirs publics

Avec les « Entretiens du Jeudi », rendez-vous gratuit et confidentiel, un trio de bénévoles (expert-comptable/commissaire aux comptes, avocat et ancien juge du Tribunal de commerce) oriente les chefs d'entreprises du département faisant face à des difficultés (carnets de commande vides, risque de faillite, surendettement, etc.) vers les solutions existantes à leur disposition (Médiation du Crédit, Médiation des Entreprises, CCSF, CODEFI, ECTI et EGEE, procédures amiables et collectives auprès des Tribunaux de commerce, ...).

« L'activité économique de l'Essonne est aujourd'hui très dynamique notamment en termes de création d'entreprise. Mais avec le phénomène des gilets jaunes et les différents mouvements sociaux de ces derniers mois, de nombreuses entreprises ont été affaiblies. Et ce sont les plus petites d'entre elles qui sont les plus touchées en raison de leurs fragilités de trésorerie et de gestion. Notre département se caractérise par une importante disparité entre les tailles des entreprises : d'un côté on trouve de grandes sociétés du CAC 40, par exemple sur le plateau de Saclay, et de l'autre des petites voire des micro-entreprises qui ne cessent de se multiplier mais qui possèdent une espérance de vie assez courte (3 ans environ). Parce que la vie d'un chef d'entreprise est faite de hauts et de bas, le CIP 91 se propose d'accompagner et d'orienter les dirigeants qui connaissent certaines difficultés. Notre mission est de trouver des solutions sur-mesure à leurs problèmes afin de les faire rebondir le plus rapidement possible. », souligne Michel Bessiere, président du CIP 91.

Par ailleurs, le CIP 91 accompagne le chef d'entreprise au-delà des aspects purement techniques, comptables et financiers, en formant ces bénévoles à la détection de la détresse psychologique de ces patrons pour être également présent sur les plan humain et psychologique. Les CIP ont étendu leurs missions pour proposer un accompagnement psychologique du dirigeant en partenariat avec le dispositif APESA (aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance psychologique aiguë). L'objectif est de permettre aux bénévoles des CIP repérant des facteurs de détresse psychologique chez un chef d'entreprise de lui proposer un accompagnement par un psychologue du réseau APESA.

Les « Entretiens du Jeudi » se tiennent une fois par mois, à partir de 14h00 au Centre Terra Gestion (3, avenue du Général De Gaulle - 91090 Lisses).

Les premiers rendez-vous se tiendront le 2/04/2020, par visioconférence.

Il suffit au chef d'entreprise de prendre rendez-vous pour bénéficier d'un entretien personnalisé, gratuit et confidentiel : 01 60 86 70 00 - contact@cip91.fr

Durant la période de confinement, les rendez-vous sont à prendre par mail.

Quelques chiffres sur les entreprises de l'Essonne en 2019 :

- 8 436 créations entreprises
- 8 794 immatriculations
- 10 134 inscriptions au registre de commerce
- 2 861 radiations au registre de commerce
- 811 procédures collectives
- 31 redressements
- 60 mandats ad hoc
- 15 conciliations

Sources : Tribunal de Commerce d'Evry

Le CIP 91 regroupe notamment l'association des Juges consulaires et anciens Juges de l'Essonne, l'AECC91 Association des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes du 91 représentant de l'Ordre et de la Compagnie des Commissaires aux Comptes sur le département de l'Essonne, l'Ordre des Avocats du Barreau d'Evry, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Evry, la Chambre de Métiers d'Evry, l'OMGA Terra Gestion, les Organisations patronales : le MEDEF, la CPME et l'U2P de l'Essonne, le Syndicat professionnel, la FFB.

www.cip91.fr

A propos du CIP National : Lancé en 1999 par William Nahum, alors président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Ile-de-France, le CIP a ensuite été élargi à tout le territoire avec la constitution du CIP National en 2007. Le CIP National fédère aujourd'hui 64 CIP Territoriaux dont il soutient le développement et coordonne l'activité. Présidé par William Nahum, le CIP National est soutenu par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts comptables (CSOEC), la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), la Conférence Générale des Juges Consulaires de France (CGJCF), et le Conseil National des Barreaux (CNB), rejoints par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI France), l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA), l'Inter-Fédération des Organismes de Gestion Agréés (OGA), le Conseil National des Greffiers des tribunaux de commerce (CNG) et enfin le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJMJ), dans une démarche de détection la plus précoce possible et de prévention, des difficultés. Les associations Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE) et Entreprises Collectivités Territoriales Insertion (ECTI) ou encore la Compagnie des Conseils et Experts Financiers (CCFE) en sont membres associés. Véritables plateformes d'accueil, les CIP ont un dispositif central : « Les Entretiens du Jeudi » qui permettent aux chefs d'entreprise d'être reçus de manière confidentielle, anonyme et gratuite par un trio d'experts : expert-comptable ou un commissaire aux comptes, avocat, ancien juge du Tribunal de commerce et parfois un conseiller CCI ou CMA. Ces professionnels bénévoles écoutent, informent et orientent les chefs d'entreprise vers les dispositifs d'aide adaptés. **www.cip-national.fr**

Contact presse : Imedia Conseil & Communication – 01 43 38 75 35

Florence Fauré – ffaure@imedia-conseil.fr - 06 45 26 53 71

Vanessa Haddar – vhaddar@imedia-conseil.fr - 06 03 67 59 93